

# [Nouvelles diverses]

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **12 (1874)**

Heft 19

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-182791>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

le siège de Bilbao, vous osez avouer à votre femme, à moi, que vous voulez sortir le soir ; vous n'avez pas honte de vous targuer du vice d'ivrognerie pour couvrir le crime de la débauche. On vous en donnera du dégageant de Bilbao!...

La soupe au lait monte, monte, monte, et l'époux rentre, après s'être recueilli un instant au corridor, afin de perfectionner la figure ci-dessus esquissée.

Tableau!

Explication est... ma foi, je ne sais pas si vous êtes comme moi, mais plus j'avance dans ma discussion, et plus je m'aperçois que j'ai parfaitement tort.

En effet, en commençant, je voulais prouver que les rentrées tardives causaient la ruine des ménages, occasionnaient des disputes, amenaient la discorde ; maintenant qu'il s'agit de conclure, je vous le demande, franchement, comment la querelle doit-elle finir entre deux époux qui au fond s'aiment et qui en somme sont de bons enfants.

Il n'y a pas moyen de finir autrement que par un bon baiser, ou même deux, appliqués d'autant plus énergiquement, que chacune des deux parties a une peur horrible de se brouiller avec son adversaire.

Conclusion : Les rentrées tardives, c'est comme la vertu ; il en faut, mais pas trop. K.



A propos de l'exposition de peinture qui vient de s'ouvrir à Lausanne, voici une petite anecdote :

Une femme du monde très jeune, charmante de tous points et que nous ne pourrions sans indiscrétion vous nommer, car nous ne voulons point aggraver son ennui, avait mis à exécution une intention bien louable, celle d'offrir à son mari sa gracieuse image reproduite avec tous ses avantages.

Voulant lui faire une surprise, elle se rendait chaque jour incognito chez un de nos peintres, où elle posait en toilette de bal, c'est-à-dire décolletée... juste autant qu'on le fait aujourd'hui, ce qui n'est pas peu dire.

Enfin le portrait s'acheva, à la grande joie de la jeune épouse qui se montra tout à fait satisfaite.

Un matin donc, elle plaça sous les yeux de son mari les traits qu'il disait tant chérir.

Au premier moment le jeune homme tomba dans l'extase. Il était ravi. Voilà bien ces cheveux d'ébène qui encadrent, souples et onduoyants, cette fine tête aristocratique. Tels sont bien ces grands yeux bleus bordés de longs cils noirs, sur lesquels les sourcils se dessinent en arcs d'une hardiesse exquise. Et ce nez légèrement courbé, comme il respire à l'aise!... et cette bouche... ces lèvres de pourpre! ne frémissent-elles point, tout comme s'il allait y cueillir le tendre baiser si souvent accordé!

Il n'est pas d'éloge à l'adresse du peintre qui ne sorte avec profusion de son cœur enchanté.

Tout à coup, l'enthousiasme s'arrête, notre homme pâlit et reste cloué sur place. Sa femme le regarde ; il avait les yeux fixés sur les épaules, sur la gorge de la dame du portrait.

Madame X frémit elle-même et se livre à diverses suppositions : l'aurait-on faite bossue ? sa position, modelée sur celle de la Vénus antique, serait-elle étranglée par une mauvaise disposition des lignes ? etc., etc. Que se passe-t-il donc dans la tête de son mari ? Elle n'ose lui parler, elle l'interroge d'un regard anxieux. Il pâlit davantage.

Qu'éprouvait donc ce jeune mari, adorateur passionné d'une créature qu'il savait aussi pure que belle?... Il était devenu horriblement jaloux en songeant que, pour avoir obtenu cette perfection de lignes, cette exactitude de détails, cette justesse de coloris, l'artiste avait dû, pendant de longues heures et de nombreuses journées, attacher ses yeux profanes sur ces contours charmants. Le regard furtif d'un indiscret, passe encore ; mais vivre de sa vie, à lui ; boire, par un côté, à la coupe de ses délices, pénétrer les secrets dont son amour a seul le droit de disposer, cette pensée était par trop intolérable ! Aussi, le voilà tout à coup qui s'écrie dans son dépit : cela n'est pas ressemblant. La jeune femme tout émue le regarde avec anxiété et une larme humecte sa paupière. Le cruel amant ne s'en aperçoit même pas. Tout entier à sa jalousie, il poursuit son œuvre de cruauté en refusant le cadeau et en ordonnant à sa femme de le rendre immédiatement au peintre.

Naturellement l'artiste, qui a fait ce travail en toute conscience, ne peut accepter cette injure. Affirmant que la ressemblance est parfaite, et ne pouvant obtenir aucune satisfaction de ses clients, qui lui refusent tout paiement, il va leur intenter un procès.

La question sera donc de savoir si le portrait est ou n'est pas ressemblant.

Le juge ou les experts chargés de prononcer ne se trouveront pas mal embarrassés, car, malgré tout le plaisir qu'ils pourraient éprouver en procédant à la comparaison du tableau et de son modèle en toilette de bal, ils ne peuvent guère l'exiger, car cette situation, fort alléchante pour eux, ne peut être acceptée par une femme du monde. Nous ferons cependant notre possible pour connaître la décision qui interviendra.

L. MONNET.

La livraison de *mai* de la BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE ET REVUE SUISSE, paraissant à Lausanne, contient les articles suivants : I. Une épopée philosophique, par M. Eugène Rambert. — II. Le Robinson de la Tène. Nouvelle, par M. Louis Favre. (Cinquième partie.) — III. Des droits de la femme. — II. La situation juridique de la femme d'après les lois de l'Inde et de la Chine, par M. Ernest Lehr. — IV. Lettres inédites de la princesse palatine, duchesse d'Orléans, 1687-1705, par M. Jules Chavannes. (Seconde et dernière partie.) — V. Scènes de la vie militaire en Italie. — Le conscrit, de M. Edmond de Amicis. — VI. Chronique littéraire de Paris. — VII. Chronique italienne. — VIII. Chronique politique. — XI. BULLETIN LITTÉRAIRE ET BIBLIOGRAPHIQUE.

Bureau chez Georges Bridel, place de la Louve,  
à Lausanne.